

OFFRE DE FINANCEMENT

FIGUET

Département 38
SIREN : 418668083
18/12/2017



OPERATIONS :

Système de VEV sur un moteur asynchrone

DEMANDEUR :
CAPITAL ENERGY
3 SQUARE DESAIX
75015 PARIS
01 77 35 81 00
WWW.CAPITALENERGY.FR
SIREN : 521 618 579

1. INTRODUCTION

La société SFACS INDUSTRIE a confié à Capital Energy l'estimation du volume de Certificats d'Economies d'Énergie (C2E) générés par les travaux sur centrale de compression d'air pour le compte de la société FIGUET, identifiée par le numéro SIREN 418668083 dans le département 38.

Notre estimation est basée sur les éléments transmis via Alain BALAZARD.

2. DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'OPERATION

La puissance du système de VEV installé doit être inférieure ou égale à 3 MW.

Par ailleurs, l'ensemble des opérations standardisées citées dans l'Annexe 1 pourront être valorisées par Capital Energy si elles sont réalisées dans le cadre de ce contrat.

- Tous les équipements/matériaux doivent être neufs, vendus et posés par un professionnel.
- Les travaux devront être conformes aux spécifications techniques précisées dans les fiches d'opérations standardisées correspondantes.
- Les travaux réalisés dans une installation visée par le Plan National d'Allocation des Quotas (PNAQ), qui ont pour effet de réduire la consommation d'énergie ET les émissions de gaz à effet de serre de l'installation, ne peuvent pas donner lieu à la délivrance de certificats d'économies d'énergie (CEE).
- Les travaux réalisés ne doivent pas avoir fait l'objet de subventions versées par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) ou toute aide impliquant une demande de CEE par un tiers.

3. ESTIMATION DU VOLUME DE CEE GENERE PAR L'OPERATION

Les calculs sont réalisés sur la base des formules fournies par la Direction Générale de l'Énergie et du Climat (DGEC), en considérant que les opérations respectent les critères d'éligibilité.

Dans le cas où des travaux supplémentaires sont effectués sur le bâtiment et que des opérations sont éligibles au dispositif des CEE, cette offre fera l'objet d'un avenant afin d'inclure ces opérations additionnelles.

Opérations par lot	Utilité	Puissance	Nombre		Volume de CEE estimé	Prime estimée
Système de VEV sur un moteur asynchrone (IND-UT-102)	Air comprimé	11,0 kW	1		130 900 kWh	418,88 €
	Indiquez...	0,0 kW	0			
	Indiquez...	0,0 kW	0			
Compresseur d'air basse pression à vis ou centrifuge (IND-UT-120)		0,0 kW	0			
		0,0 kW	0			
		0,0 kW	0			
	Utilité			Mode horaire		
Récupérateur de chaleur sur un compresseur d'air (IND-UT-103)	Indiquez...	0,0 kW	0	Indiquez...		
	Indiquez...	0,0 kW	0	Indiquez...		
	Indiquez...	0,0 kW	0	Indiquez...		
				Mode horaire		
Sécheur d'air à adsorption (IND-UT-122)		0,0 kW		Indiquez...		
		0,0 kW		Indiquez...		
		0,0 kW		Indiquez...		
Moteur IE4 (IND-UT-123)		0,0 kW	0			
		0,0 kW	0			
		0,0 kW	0			
	Option optimisation					
Séquenceur à haute efficacité énergétique (IND-UT-124)	Indiquez...	0,0 kW	0			
	Indiquez...	0,0 kW	0			
	Indiquez...	0,0 kW	0			
	Application					
Moto-variateur synchrone à aimants permanents (IND-UT-114)	Indiquez ...	0,0 kW	0			
	Indiquez ...	0,0 kW	0			
	Indiquez ...	0,0 kW	0			
PRIME TOTALE ESTIMÉE					130 900 kWh	418,88 € HT

4. VALORISATION DES CERTIFICATS

Compte tenu du prix actuel de cession de Certificats d'Economies d'Énergie sur le marché (appelé PC, prix de cession), Capital Energy propose une prime de 418,88 € HT telle qu'elle a été calculée dans l'article 3, soit un prix de 3,2 € HT/MWh cumac.

Ce prix est fixe et garanti dans la mesure où l'ensemble des éléments constitutifs du dossier (cf. article 6) sont transmis à Capital Energy avant le 31/10/2018. Dans le cas contraire, Capital Energy ne pourra garantir les montants indiqués dans les articles 3 et 4.

Le montant total de la valorisation dépendra des travaux effectivement réalisés et du volume de CEE finalement crédité par le Pôle National des CEE sur le compte de Capital Energy ouvert auprès du Registre EMMY. Dans le cas où le volume de CEE délivrés au titre des travaux d'efficacité énergétique décrits dans la présente offre de valorisation ne correspondrait pas à l'estimation faite par Capital Energy à l'appui des informations transmises par le bénéficiaire et impacterait le prix d'achat des CEE proposée, ce prix d'achat pourra être recalculé en fonction des travaux effectivement réalisés et des évolutions réglementaires visant le dispositif des CEE.

Le Bénéficiaire s'engage à accorder irrévocablement et sans réserve à Capital Energy une exclusivité concernant la valorisation des CEE en rapport avec les travaux définis dans la présente offre de valorisation. Cette exclusivité est souscrite sur le territoire national pour toute la durée de l'exécution des présentes.

5. INSTRUCTION, FACTURATION ET REGLEMENT

Une fois le dossier de demande de CEE validé par le PNCEE et les Certificats enregistrés, Capital Energy enverra un appel au maître d'ouvrage à hauteur du montant validé par les services instructeurs.

Capital Energy procédera au règlement de la somme liée à la valorisation des CEE sous 30 jours fin de mois après la réception du document précédemment cité. La rémunération de Capital Energy est exclusivement financée par les Certificats d'Économies d'Énergie.

6. ELEMENTS CONSTITUTIFS DU DOSSIER

Conformément à la réglementation encadrant le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie, Capital Energy justifiera son rôle incitatif dans la réalisation des travaux générant des économies d'énergie en finançant une partie de ces travaux.

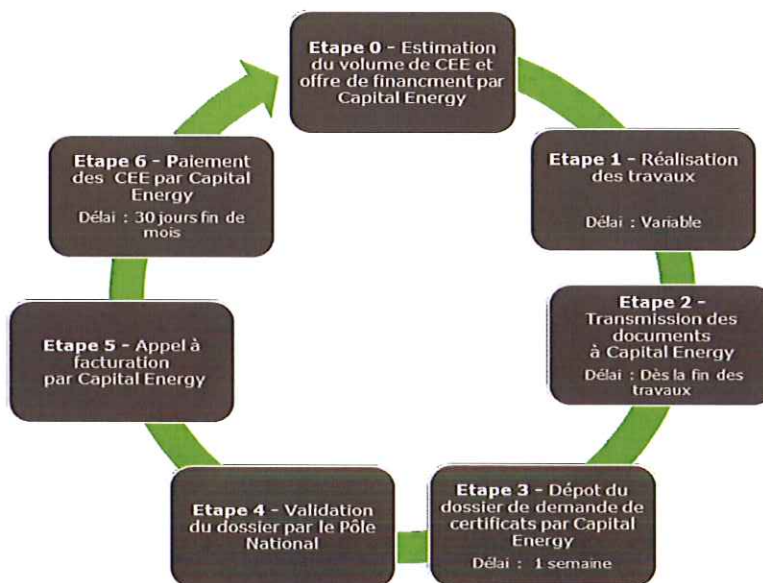
Cette offre de financement devra être obligatoirement signée avant le déclenchement de l'opération, matérialisé par la signature du devis, pour justifier et rendre valable l'antériorité du rôle actif et incitatif de Capital Energy.

L'instruction du dossier de demande sera possible dès lors que les documents suivants seront réunis :

- La présente offre de financement,
- Devis daté et signé,
- Facture d'installation des équipements,
- Fiche(s) technique(s) du matériel installé,
- Attestation(s) sur l'honneur fournie(s) par Capital Energy
- Tout autre document nécessaire à l'instruction

Capital Energy a l'obligation d'archiver l'ensemble de ces documents justificatifs en version originale afin de pouvoir les présenter dans le cas d'un contrôle.

7. PLANNING



8. RESPONSABILITE

Les Parties seront responsables de leurs actions au titre ou en raison de l'exécution des présentes, conformément aux dispositions énoncées dans le Code Civil en matière de responsabilité civile délictuelle et ou contractuelle.

Les Parties s'engagent à faire leurs meilleurs efforts et à mettre l'ensemble des moyens et outils dont elles disposent dans le cadre de l'exécution des présentes. Capital Energy ne sera tenu qu'à une obligation de moyens, et ne pourra pas voir sa responsabilité engagée dans le cas où les CEE ne seraient pas obtenus, l'attribution des CEE relevant uniquement de l'appréciation souveraine du PNCEE (ou toute autre Autorité Administrative compétente).

Par ailleurs, la responsabilité de Capital Energy ne pourra en aucun cas être recherchée et/ou engagée du fait qu'une ou plusieurs informations qui auraient été communiquées par le Bénéficiaire à Capital Energy se révéleraient ou seraient jugées par le PNCEE (ou toute autre Autorité Administrative compétente), insuffisantes, incomplètes, constitutives de « doublon » ou inexactes. Dans ce cas, Capital Energy se réserve le droit de réclamer au Bénéficiaire la totalité des pénalités financières qui lui seraient infligées par l'Autorité Administrative au titre des manquements qui auraient été constatés et pour lesquels Capital Energy ne serait aucunement responsable. Capital Energy pourra procéder à des contrôles téléphoniques aléatoires ou effectuer des visites sur site sur les opérations reçues. Les Bénéficiaires seront tenus de prendre les dispositions nécessaires dans le cadre de ces contrôles, sous peine de voir leurs dossiers refusés.

Capital Energy ne pourra en aucune manière être tenue responsable des dommages matériels, immatériels, pertes financières, pénalités, amendes ou toutes autres conséquences dommageables résultant d'un manquement du Bénéficiaire ou du Professionnel dans l'exécution de ses obligations vis-à-vis de ses clients ou résultant du non-respect de la réglementation fiscale et administrative

Capital Energy a souscrit un contrat d'assurance civile et professionnelle auprès d'une compagnie notoire et solvable, couvrant sa responsabilité contractuelle dans le cadre de l'exécution de la présente.

9. ACCEPTATION

Dans le cas où les conditions, termes et coûts contenus dans cette proposition rencontreraient votre approbation, veuillez indiquer votre accord en signant ci-dessous, dans la zone prévue à cet effet et nous retourner un exemplaire original paraphé, signé et cacheté par une personne dûment habilitée.

Cette offre devra être acceptée dans un délai d'un mois à compter de sa date d'édition. Dans le cas contraire, nous ne pourrions garantir les montants indiqués dans les articles 3 et 4.

Cette offre est valable pour une durée de deux ans si le bénéficiaire est une personne physique et de quatre ans si le bénéficiaire est une personne morale.

Nous restons à votre entière disposition pour toutes questions ou informations supplémentaires. N'hésitez pas à nous contacter par téléphone au 01 77 35 81 06.

Fait en deux exemplaires originaux,

Signature du Bénéficiaire précédée de la mention "lu et approuvé", et cachet si entreprise



Date : 18/12/2017
Nom : Jean-Hubert Farman
Société : Capital Energy

Date : 29-02-2018
Nom :
Société : FIGUET
Le Bénéficiaire

lu et approuvé

FIGUET SARL
Mécanique Générale
400, Route de Pact - 38270 BEAUREPAIRE
Tél. 04 74 84 73 71 - Fax 04 74 84 66 64
Siret 418 668 083 00011

Annexe 1 : Liste de toutes les opérations pouvant être couvertes par le rôle moteur de Capital Energy

INDUSTRIE	
Bâtiment	
IND-BA-110	Destratificateur ou brasseur d'air
IND-BA-112	Système de récupération de chaleur sur une tour aéroréfrigérante
IND-BA-114	Conduits de lumière naturelle
IND-BA-115	Tubes à LED à éclairage hémisphérique
Utilités	
IND-UT-102	Système de variation électronique de vitesse sur un moteur asynchrone
IND-UT-103	Système de récupération de chaleur sur un compresseur d'air
IND-UT-104	Economiseur sur effluents gazeux d'une chaudière de production de vapeur
IND-UT-105	Brûleur micro-modulant sur chaudière industrielle
IND-UT-112	Moteur haut rendement de classe IE2
IND-UT-113	Système de condensation frigorifique à haute efficacité
IND-UT-114	Moto-variation synchrone à aimants permanents
IND-UT-115	Système de régulation sur groupe de production de froid permettant d'avoir une basse pression flottante
IND-UT-116	Système de régulation sur groupe de production de froid permettant d'avoir une haute pression flottante
IND-UT-117	Système de récupération de chaleur sur un groupe de production de froid
IND-UT-118	Brûleur avec dispositif de récupération de chaleur sur four industriel
IND-UT-120	Compresseur d'air basse pression à vis ou centrifuge
IND-UT-121	Matelas pour l'isolation de points singuliers
IND-UT-122	Sécheur d'air comprimé à adsorption utilisant un apport calorifique pour sa régénération
IND-UT-123	Moteur premium de classe IE3
IND-UT-124	Séquenceur électronique pour le pilotage d'une centrale de production d'air comprimé
IND-UT-125	Traitement d'eau performant sur chaudière de production de vapeur
IND-UT-127	Système de transmission performant
IND-UT-129	Presse à injecter toute électrique ou hybride
IND-UT-130	Condenseur sur les effluents gazeux d'une chaudière de production de vapeur
IND-UT-131	Isolation thermique des parois planes ou cylindriques sur des installations industrielles

TERTIAIRE	
Equipement	
BAT-EQ-111	Luminaire à modules LED pour surfaces commerciales
BAT-EQ-114	Eclairage LED pour meubles frigorifiques verticaux
BAT-EQ-116	Lampe à LED de classe A (France Outre-mer)
BAT-EQ-117	Installation frigorifique utilisant du CO2 subcritique ou transcritique
BAT-EQ-123	Moto-variateur synchrone à aimants permanents
BAT-EQ-124	Fermeture des meubles frigorifiques de vente à température positive
BAT-EQ-125	Fermeture des meubles frigorifiques de vente à température négative
BAT-EQ-126	Lampe ou luminaire à modules LED pour l'éclairage d'accentuation
BAT-EQ-127	Luminaire d'éclairage général à modules LED
BAT-EQ-130	Système de condensation frigorifique à haute efficacité
BAT-EQ-131	Conduits de lumière naturelle
BAT-EQ-132	Tubes à LED à éclairage hémisphérique
BAT-EQ-133	Systèmes hydro économes (France métropolitaine)
Enveloppe	
BAT-EN-101	Isolation de combles ou de toitures
BAT-EN-102	Isolation des murs
BAT-EN-103	Isolation d'un plancher
BAT-EN-104	Fenêtre ou porte fenêtre complète avec vitrage isolant
BAT-EN-106	Isolation de combles ou de toitures (France d'outre-mer)
BAT-EN-107	Isolation des toitures-terrasses
BAT-EN-108	Isolation des murs (France d'outre-mer)
BAT-EN-109	Réduction des apports solaires par la toiture (France d'outre-mer)
Thermique	
BAT-TH-102	Chaudière collective haute performance énergétique
BAT-TH-103	Plancher chauffant hydraulique à basse température
BAT-TH-104	Robinet thermostatique
BAT-TH-105	Radiateur basse température pour un chauffage central
BAT-TH-106	Isolation d'un réseau hydraulique de chauffage
BAT-TH-108	Système de régulation par programmation d'intermittence
BAT-TH-109	Optimiseur de relance en chauffage collectif
BAT-TH-110	Récupérateur de chaleur à condensation
BAT-TH-111	Chauffe-eau solaire collectif (France métropolitaine)
BAT-TH-112	Système de variation électronique de vitesse sur un moteur asynchrone
BAT-TH-113	Pompe à chaleur de type air/eau ou eau/air
BAT-TH-115	Climatiseur performant (France Outre-mer)
BAT-TH-116	Système de gestion technique du bâtiment pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire
BAT-TH-119	Isolation d'un réseau hydraulique d'eau chaude sanitaire
BAT-TH-121	Chauffe-eau solaire (France Outre-mer)
BAT-TH-122	Programmeur d'intermittence pour la climatisation (France d'outre-mer)
BAT-TH-125	Ventilation mécanique simple flux à débit d'air constant ou modulé
BAT-TH-126	Ventilation mécanique double flux avec échangeur à débit d'air constant ou modulé
BAT-TH-127	Raccordement d'un bâtiment tertiaire à un réseau de chaleur
BAT-TH-134	Système de régulation sur un groupe de production de froid permettant d'avoir une haute pression flottante (France)
BAT-TH-139	Récupération de chaleur sur groupe de production de froid
BAT-TH-140	Pompe à chaleur à absorption de type air/eau ou eau/eau
BAT-TH-141	Pompe à chaleur à moteur gaz de type air/eau
BAT-TH-142	Déstratificateur ou brasseur d'air
BAT-TH-143	Ventilo-convecteurs haute performance
BAT-TH-145	Système de régulation sur un groupe de production de froid permettant d'avoir une basse pression flottante